Institut de Formation de la Bourse de Tunis

Bulletin d'inscription

GESTION BUDGÉTAIRE ET TABLEAUX DE BORD

DATE : 10 – 11 & 12 NOVEMBRE 2026 – IACE LAC TUNIS

À remplir, signer et retourner par fax au 71 340 806 ou par e-mail au contact@ifbt.tn avant le 01 Décembre 2026

Tarif: 1 450 DT HT (TVA 19%) (*)

(*) Dans le cadre de notre politique de fidélisation, nous accordons, 10% de remise sur le montant global en cas d'iscription de 3 candidats ou plus de la même entreprise.

1. Le participant

(Champs obligatoires)

☐ Mlle ☐ Mme ☐ M.

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Niveau d'études :

Fonction (si collaborateur d'entreprise) :

☐ Je déclare avoir pris connaissance des « Conditions générales d'inscription » figurant sur le présent bulletin d'inscription.

2. L'entreprise ou l'organisme inscrivant le participant

(Ne pas renseigner si l'inscription est prise à titre individuel)

Raison sociale :

Matricule fiscal :

Adresse :

Code postal : Ville :

➢ **Responsable formation :** ☐ Mlle ☐ Mme ☐ M.

Nom : Prénom :

Téléphone : Fax : E-mail :

Date, signature du responsable de l'inscription et cachet de l'entreprise

Le participant candidat libre ou le Responsable d'entreprise demandeur de l'inscription, déclare avoir pris connaissance des « Conditions générales d'inscription » qui figurent ci-dessous et les accepter sans réserve.

1. Inscription

L'inscription à la formation est effectuée en utilisant exclusivement le bulletin d'inscription. L'envoi du bulletin à l'IFBT vaut inscription et engage le participant / l'établissement donneur d'ordre. Un accusé de réception est adressé par e-mail au participant candidat libre – candidat collaborateur d'entreprise - Responsable de formation, par l'IFBT. Les inscriptions sont confirmées dans l'ordre d'arrivée jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles.

2. Documents contractuels

Les factures tiennent lieu de convention professionnelle simplifiée. Une convention séparée peut être délivrée sur demande.

Une attestation de présence peut être fournie sur demande.

Un certificat de suivi de formation est adressé aux participants après la formation.

3. Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont Hors Taxes (TVA 19%) et incluent le suivi de la formation, la documentation pédagogique et les pauses café.

4. Règlement

L'inscription n'est effectivement confirmée par l'IFBT qu'à la réception du règlement complet ou au minimum d'une avance de 30%, et ce, au plus tard le dernier jour d'inscription. Le complément est dû avant la fin de la formation.

5. Annulation et report

L'IFBT se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation en cas de force majeure ou de manque d'inscriptions suffisantes. Dans ce cas, l'inscrit est informé et remboursé de la totalité de son règlement.

En cas de changement de formateur et/ou modification au niveau du calendrier de la formation, le participant / établissement donneur d'ordre est avisé préalablement, mais aucun remboursement n'aura lieu sauf preuve d'un préjudice.

En cas d'annulation par le participant / établissement donneur d'ordre, les conséquences financières sont les suivantes :

- Toute annulation intervenant plus de 8 jours ouvrés avant la date du début de la formation donne lieu au remboursement intégral du montant réglé ;
- Pour toute annulation intervenant entre 1 et 8 jours ouvrés avant la date du début de la formation, 30% du tarif d'inscription sera dû par le participant / établissement donneur d'ordre.
- Toute formation commencée sera due intégralement par le participant / établissement donneur d'ordre.
- Aucun report sur une autre session n'est possible.

En cas d'empêchement d'un participant, l'employeur peut lui substituer une autre personne sous réserve d'informer l'IFBT.

6. Droits de propriété intellectuelle

Les supports de formation mis à disposition des participants sont la propriété exclusive de l'IFBT. En conséquence, toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, sans accord préalable expressément notifié par l'IFBT est illicite et passible des sanctions pénales prévues par le Code de la Propriété Intellectuelle

7. Données personnelles

Les informations personnelles recueillies par l'IFBT font l'objet d'un traitement administratif destiné à la gestion de la formation. Elles sont réservées à l'usage des services gestionnaires.